

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2022 - Numéro 83 du 26 décembre 2022

DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE SECURITÉ PUBLIQUE DE HAUTE-MARNE

Service de Gestion opérationnelle

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'Administration Générale au Commandant Philippe DE BRITO, adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Dizier





Direction centrale de la sécurité publique Direction départementale de sécurité publique de Haute-Marne Service de gestion opérationnelle

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature en matière d'Administration Générale

Le directeur départemental de la sécurité publique,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°52-2022-03-00073 du 07 mars 2022 portant délégation de signature à M. GARNIER Arnaud, directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Marne ;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est accordée au Commandant Philippe DE BRITO, Adjoint au chef de la circonscription de sécurité publique de Saint-Dizier, à l'effet de signer tous les actes administratifs relatifs à l'engagement juridique des frais de missions et de fonctionnement régie imputés sur le chapitre 0176-DEST-D052 du budget du ministère de l'intérieur, les dépenses de matériel et de fonctionnement, d'un montant maximum de 3 500 € au titre d'une année civile et le paiement aux fonctionnaires des services actifs de la Police Nationale des frais de mission :

Article 2 : Le directeur départemental de la sécurité publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne et dont une copie sera adressée à M. le directeur départemental des finances publiques de Moselle.

Fait le 26/12/2028

Arpaud GARNIER